

L'impôt—Loi

et nos installations portuaires, afin de faciliter notre accès aux marchés d'exportation.

La diminution de l'espace disponible à bord des bateaux arborant un pavillon de complaisance appelle de toute urgence la réévaluation de l'intérêt que présenterait pour nous une marine marchande canadienne.

Il faut associer à une stratégie industrielle qui favorisera la relance économique du Canada des programmes de formation destinés à aider les Canadiens à profiter de ces perspectives.

Il y a tout juste 24 mois, les Canadiens élistaient le parti libéral pour son programme politique qui condamnait le relèvement du prix de l'énergie, le jugeant inutile, et aussi parce que ce parti prétendait pouvoir administrer l'économie avec des méthodes supérieures à celles du gouvernement Clark. Aujourd'hui, le prix du gallon d'essence ayant été augmenté depuis de quelque 60 à 80c., les gens se souviennent peu à peu que sous le gouvernement Clark, l'inflation était relativement stable, des emplois étaient créés au rythme de 30,000 par mois et le pouvoir d'achat des salariés grimpait régulièrement. A l'heure actuelle, sous le régime de ceux qui se prétendent faiseurs de miracles, les taux du chômage et de l'inflation ont atteint des sommets records pour ces 30 dernières années, le pouvoir d'achat a faibli, le fardeau fiscal n'a jamais été aussi lourd depuis la guerre, on a sabré dans le transport ferroviaire des voyageurs et ce gouvernement libéral a proposé de réduire les paiements fédéraux de péréquation et les subventions accordées au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

L'un des aspects les plus cruels du dernier budget est qu'il pénalise les Canadiens qui cherchent à assurer l'avenir de leur famille et le leur. Cela semble pénaliser les Canadiens prudents qui décident de se prémunir contre toute surprise désagréable qu'entraîne une facture dentaire ou médicale inattendue ou encore l'invalidité pour cause de maladie.

Cela pénalise également le gagne-pain qui prend des précautions pour lui-même et ses personnes à charge en vue de sa retraite ou pour après son décès. Je dénonce encore une fois le gouvernement qui, en imposant l'assurance-vie et les régimes de soins médicaux et dentaires, a pris des mesures rétrogrades. A mon avis, c'est un impôt cruel et impitoyable qui finira par coûter cher au gouvernement en prestations sociales et en assurance-chômage, plus qu'il n'espère obtenir par ces mesures.

Il n'arrive pas souvent que je spéculer sur l'avenir, mais j'essaie de tirer des leçons du passé. Une des choses que j'ai apprises au tout début de mon mandat, c'est l'utilité de lire les documents budgétaires déposés en même temps que le budget. Le ministre des Finances y analyse les dépenses fiscales fédérales pour les particuliers. Le document déposé en même temps que le budget de novembre 1981 identifie les dispositions du régime fiscal qui soustraient à l'impôt certains types de revenu, et les auteurs du document les désignent comme des dépenses fiscales puisqu'elles sont l'équivalent de programmes de dépenses.

Dans son exposé budgétaire du 28 octobre 1980, le ministre avait fait valoir que les dépenses fiscales étaient coûteuses et qu'il incombait au gouvernement de s'assurer que les stimulants étaient réels et les coûts justifiés. Puis, faisant preuve de clairvoyance, il avait ajouté qu'il se demandait si l'économie ne

se porterait pas mieux avec des taux d'imposition moins élevés mais avec des stimulants moins nombreux et plus sélectifs.

Le document considère que les dépenses fiscales se répartissent en quatre catégories. La première comprend certains types de revenu qui sont exclus. Par exemple, la moitié des gains en capital, la plus-value des résidences principales, différents avantages professionnels dont les prêts sans intérêt ou à faible taux consentis par les employeurs. Figurent dans la même catégorie les loyers imputés pour les logements occupés par le propriétaire. C'est vrai. De leur tour d'ivoire, les bureaucrates des finances ont constaté que les propriétaires-occupants ne payaient pas de loyer et ont estimé que cette situation constitue une dépense fiscale.

Il y en a d'autres. La deuxième catégorie concerne les dépenses déductibles et inclut les cotisations d'assurance-chômage, les frais de scolarité, les legs à la Couronne, les dons de charité, et le reste. Les dépenses fiscales au titre des exemptions comprennent notamment l'exemption de personne marié et celle pour enfant entièrement à charge. Les dépenses au titre des crédits d'impôt représentent la dernière catégorie et comprennent les crédits d'impôt-enfant remboursables, en fonction du revenu, et les crédits d'impôt aux investissements dans les machines, le matériel et les édifices, dans certains secteurs. Je n'ai nullement cherché à déterminer le très grand nombre des dépenses fiscales dont il est question dans le document, mais plutôt à exposer l'objet de ce document. Pourquoi est-il important? Parce qu'il nous donne une idée de la façon de penser des hauts fonctionnaires du ministère des Finances qui sont responsables de formuler des propositions fiscales à leur ministre. Le budget de novembre 1981 touchait neuf catégories de dépenses fiscales dont ce document fait état.

● (2130)

Il est reconnu dans ce document que la plupart des dépenses fiscales visent à atteindre d'importants objectifs de politique et ce, de manière efficace mais que, même si certains auraient voulu que le budget allât plus loin dans la suppression des dépenses fiscales et la diminution des taux d'imposition, on ne peut modifier les dépenses fiscales sans procéder à une évaluation et un examen constant. Il faut tenir compte de la conjoncture économique et s'assurer que le régime fiscal est capable de supporter des modifications radicales. On y reconnaît donc dans le document que les dépenses fiscales en soi sont importantes, mais que dans certains cas, le régime fiscal est un bon moyen d'atteindre nos objectifs sociaux et économiques. A mon avis, posséder sa maison sans avoir de loyer à payer est un objectif social valable, au même titre que le désir qu'ont certains Canadiens d'assurer l'avenir des personnes à leur charge en prenant une assurance-vie et en participant à des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-dentaire. Les exemptions fiscales pour la femme et les enfants et les crédits d'impôt visant à inciter les industries à s'établir et à créer des emplois dans les régions défavorisées, ainsi que les exemptions visant les personnes de plus de 65 ans, sont autant de mesures utiles qui ont vu le jour dans le cadre de notre régime fiscal.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que les ministères étudient, examinent et évaluent ces dépenses fiscales. Ce qui m'inquiète, c'est que beaucoup de choses auxquelles nous attribuons une grande importance et que nous trouvons toutes naturelles sont remises en question par des gens qui ont déjà convaincu leur ministre de proposer l'élimination de certaines